

CONSEIL MUNICIPAL : ORDRE DU JOUR

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 26 septembre 2022 à la Mairie à partir de 18h15.
Nous vous rappelons que toutes les séances du conseil municipal sont publiques et que vous pouvez y assister.

A l'ordre du jour de lundi prochain : 14 rapports.

ORDRE DU JOUR

EDUCATION – ENFANCE - JEUNESSE

1. Rentrée scolaire 2022-2023.
2. Participation de la commune au coût du billet d'entrée pour la participation de deux classes à l'opération « école et cinéma » pour l'année scolaire 2022/2023.

FINANCES

3. Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire : information aux Conseillers Municipaux.

INTERCOMMUNALITE

4. Présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la suite de la fusion de l'Agglomération d'Agen et de la communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres et à la révision statutaire du 1^{er} janvier 2022.
5. Modification des statuts de Territoires d'Energie Lot-et-Garonne (TE47).
6. Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen Centre (SIVAC) pour l'exercice 2021.
7. Présentation du rapport du délégataire sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2021.
8. Présentation du rapport du délégataire sur le prix et la qualité du service de l'assainissement et des eaux usées pour l'année 2021.

RESEAUX – DEVELOPPEMENT DURABLE

9. Attribution d'un fonds de concours d'investissement à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne pour les travaux d'effacement des réseaux électriques rue Val de Maury.
10. Signature d'une convention de servitude devant intervenir entre la commune et Territoire d'Energie Lot-et-Garonne relative à l'effacement des réseaux électriques basse tension et téléphonique sur le secteur de la Gare RD310.

ASSEMBLEE

11. Désignation d'un correspondant incendie et secours.
12. Répartition des sièges des représentants du Comité Social Territorial (CST) local commun aux agents de la commune et du CCAS/MARPA.

RESSOURCES HUMAINES

13. Modification du régime indemnitaire des agents.
14. Modification du tableau des effectifs des agents titulaires et contractuels au 1^{er} octobre 2022 : créations/suppressions de postes.